

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2010

OBJET
de la Délibération

**ELECTION D'UN
NOUVEL ADJOINT**

Date de convocation du Conseil Municipal

20 mai 2010

Date d'affichage : 20 mai 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme LE DOARE à Mme GREZE

Mme GUEGAN à M. PERESSE

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Rapport de Monsieur le MAIRE

Suite au décès d'Annie Jéhanno, huitième adjoint, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le régime applicable à l'installation du conseil municipal et aux désignations afférentes, ou ultérieures, relève notamment:

- des articles L 2122-1 à L 2122-6 du code général des collectivités territoriales, pour les dispositions générales
- des articles L 2122-7 à L 2122-18, pour la désignation

En particulier, en cas d'élection d'un seul adjoint, l'article L 2122-7-2, dernier alinéa, stipule que celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7.

L'élection s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

D'autre part, l'article L 2122-10, dernier alinéa, permet au conseil municipal de décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Nous vous proposons :

- de décider que le rang dans l'ordre du tableau sera le même que celui occupé précédemment par Annie Jéhanno
- de procéder par conséquent à l'élection du huitième adjoint selon les modalités précisées ci dessus

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 27 mai 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**

DÉPARTEMENT

Morbihan

COMMUNE : PONTIVY

Communes de 3 500
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

PONTIVY

Élection du huitième
adjoint

Effectif légal du conseil municipal

33

Nombre de conseillers en exercice

33

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU HUITIEME ADJOINT

L'an deux mille dix, le 26 du mois de mai à 19 heures

en application des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
s'est réuni le conseil municipal de la commune de Pontivy

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LE ROCH Jean-Pierre	JARNO Jean-Paul	DONATO-LEHUEDE Florence
LE DORZE Henri	GREZE Anne-Marie	BONHOURS Yovenn
GOUTTEQUILLET Ghislaine	OLIVIERO Maryvonne	ORINEL Julie
LE MAPIHAN Alain	LE PAVEC Sylviane	ROUILLARD Nicole
BURLLOT Nelly	LE BELLER Jean-Luc	DERRIEN Gérard
LE COUVIOUR Daniel	GIRALDON Pierre	LE STRAT Christine
DORE-LUCAS Marie-Madeleine	PESSEL Annie	MOUHAOU François-Denis
MARCHAND Christophe	BURBAN Loïc	PERESSE Yvon
PARMENTIER Jean-Jacques	PEDRONO Elisabeth	PIERRE Martine
BAUCHER Bernard	RAMEL-FLAGEUL Françoise	

Absents: LE BOTLAN Joël (pouvoir à PARMENTIER Jean-Jacques), LE BARON Claude (pouvoir à MARCHAND Christophe), LE DOARE Laëtitia (pouvoir à GREZE Anne-Marie), GUEGAN Stéphanie (pouvoir à PERESSE Yvon)

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à délibérer sur le rang du nouvel adjoint dans l'ordre du tableau et à procéder à l'élection. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

DÉPARTEMENT

MORBIHAN

ARRONDISSEMENT

PONTIVY

COMMUNE :

PONTIVY

Communes de 3 500
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

33

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

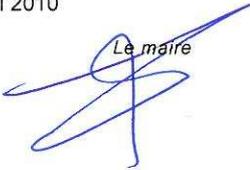
Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M.	LE ROCH Jean-Pierre	18/03/1946	16/03/2008	3787
Premier adjoint	M.	LE DORZE Henri	13/02/1946	16/03/2008	3787
Deuxième adjointe	Mme	GOUTTEQUILLET Ghislaine	19/09/1955	16/03/2008	3787
Troisième adjoint	M.	LE MAPIHAN Alain	24/03/1949	16/03/2008	3787
Quatrième adjointe	Mme	BURLLOT Nelly	25/12/1957	16/03/2008	3787
Cinquième adjoint	M.	LE COUVIOUR Daniel	26/02/1958	16/03/2008	3787
Sixième adjointe	Mme	DORE-LUCAS Marie-Madeleine	07/11/1959	16/03/2008	3787
Septième adjoint	M.	MARCHAND Christophe	01/11/1967	16/03/2008	3787
Huitième adjoint	Mme	LE PAVEC Sylviane	02/01/1950	26/05/10	3787
Neuvième adjoint	M.	PARMENTIER Jean-Jacques	08/04/1948	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	BAUCHER Bernard	14/04/1939	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	JARNO Jean-Paul	14/03/1944	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	GREZE Anne-Marie	14/09/1947	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	OLIVIERO Maryvonne	22/04/1949	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	LE BOTLAN Joël	03/05/1950	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	LE BELLER Jean-Luc	10/08/1954	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	GIRALDON Pierre	09/12/1955	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	PESSSEL Annie	03/04/59	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	BURBAN Loïc	05/06/1960	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	PEDRONO Elisabeth	16/11/1960	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	RAMEL-FLAGEUL Françoise	09/03/1964	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	LE BARON Claude	12/06/1966	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	DONATO-LEHUEDE Florence	23/12/1969	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	LE DOARE Laëtitia	29/02/1972	16/03/2008	3787
Conseiller municipal	M.	BONHOURS Yovenn	15/11/1972	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mlle	ORINEL Julie	04/07/1989	16/03/2008	3787
Conseillère municipale	Mme	ROUILLARD Nicole	05/01/1948	16/03/2008	2321
Conseiller municipal	M.	DERRIEN Gérard	06/03/1949	16/03/2008	2321
Conseillère municipale	Mme	LE STRAT Christine	07/04/1955	16/03/2008	2321

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller municipal	M.	MOUHAOU François-Denis	15/05/1958	16/03/2008	2321
Conseiller municipal	M.	PERESSE Yvon	14/07/1961	16/03/2008	2321
Conseillère municipale	Mme	GUEGAN Stéphanie	06/07/1974	16/03/2008	2321
Conseillère municipale	Mme	PIERRE Martine	24/07/1952	08/04/10	3787

A PONTIVY le 26 mai 2010

Le maire



Les assesseurs



Le secrétaire

